

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal le 27 mai 2013 à 19h30 dans la petite salle des fêtes

**Sont présents** : M. Dupire Xavier, Maire, Geuns André, Abraham Grégory, Fornal Suzanne, Libbrecht Bernard, Grimonprez Danièle, Dancoine Jacqueline, Empis Jean-Michel, Dubus Christine, Cambien Guillaume, Blancke Christophe, Létienne Moïse, Montois Daniel et Klinnik Philippe (20h)

**Absents** : Choteau Patrick,

**Absents excusés** : Decarpenterie Jérôme (procuration à Abraham Grégory), Rouzé Marc (procuration à Libbrecht Bernard).

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du 28 mars 2013.

concernant le centre aéré (page 3), G.Abraham intervient pour préciser que le centre aéré en 2012 a fonctionné avec un directeur et une directrice adjointe pour les 2 centres de juillet et août.

Le Conseil en prend note et approuve le compte rendu.

### 1)DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR FORMULEE PAR LE TRESORIER D'ORCHIES

*Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un état de demande d'admission en non- valeur en date du 09 Avril 2013 formulée par le Trésorier d'Orchies. Il correspond à des titres de l'exercice 2008 et 2009 émis à l'encontre d'une famille, ayant pour objet : la cantine scolaire. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non- valeur.*

En réponse à J.M. Empis, Monsieur le Maire précise que cette famille n'a pas demandé d'aide au C.C.A.S., qu'elle n'habite plus le village, et lit à haute voix la définition de l'irrécupérabilité.

**Vote 18/2013 : à l'unanimité 15 dont 2 procurations**

### 2)LANCEMENT PROCEDURE DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire confirme que le Plan Local d'urbanisme actuel de Coutiches n'est pas compatible avec le Schéma de cohérence territoriale du Douaisis et le Grenelle 2, et que sa révision aura un intérêt évident pour une bonne gestion de développement communal, et donne la parole à M.Létienne, adjoint délégué à l'environnement et à l'urbanisme.

Celui-ci souligne l'obligation de la commune malgré les changements annoncés et à venir au niveau de l'intercommunalité et du SCOT dont nous dépendrons alors.

Il incombe donc, au Conseil en place, de mettre à l'étude cette révision générale tout en gardant à l'esprit que ce sera le Conseil à venir qui achèvera ce dossier. Une commission spéciale sera mis en place avec celle de l'urbanisme auquel pourra se joindre tout conseiller.

Seront étudiés notamment :

- La démographie à 10/20 ans,
- Devenir du centre bourg ( zone 1Aub à « réviser »),
- Transports urbains, liaisons douces, alternatives à la voiture,
- Coupures d'urbanisations entre Hameaux (zones A et N),
- Habitat : densité 17logements/ hectare minimum (zone Ub fixer critère de densité),
- Logements mixité sociale non déterminés,
- Développement économique, stratégie de commerces en centre urbain,
- Agriculture, préciser règlement zone A,
- Tourisme ( promouvoir circuits comme circuit des chapelles)
- Environnement, patrimoine, cadre de vie,
- Gestion eaux pluviales dans le collectif,
- Energies renouvelables.

Il résume en reprenant la conclusion de l'analyse de compatibilité du PLU du SCOT Grand Douaisis : « *Le PLU de Coutiches présente de nombreux points positifs. Cependant des points majeurs d'incompatibilité tels l'absence d'objectifs démographiques qui ne ne permet pas de justifier les ouvertures à l'urbanisation et qui ne permet donc pas au projet d'être cohérent. Les objectifs de mixité et de densité n'apparaissent pas et ne permettent pas au projet, notamment dans les zones d'urbanisation future de répondre aux objectifs du SCoT sur ce point.*

*D'autres thématiques telles l'agriculture ou les transports en commun mériterait d'être précisés afin d'être totalement compatible avec le SCoT.*

*Une révision générale permettrait de rendre ce' document compatible avec le SCoT d'une part mais également avec le Grenelle 2.*

*Cependant le PLU actuel comporte de bonnes bases de travail sur lesquelles la commune pourra s'appuyer afin d'élaborer un nouveau projet.»*

Un tour de table s'en suivit :

- D.Montois s'inquiète de l'évolution proposée sur l'Orchésis (20%) et estime qu'une révision simplifiée aurait du suffire au vu de ce qui a été exposé ce soir.

- C.Dubus souligne que les « les dents creuses », terrains privés en zone d'urbanisation, non bâtis actuellement, ne peuvent être maîtrisés par la commune.
- P.Klinnik a le sentiment que le Plu actuel n'est pas toujours respecté, qu'il y a encore beaucoup de travail dans ce sens et conclut qu'il lui semble prématuré d'en changer encore les règles et de ce fait, engager une dépense publique non négligeable.
- C.Dubus s'interroge sur le PLU-I (Plan Intercommunal) qui pourrait « suppléer » le PLU communal.

Monsieur le Maire en profite pour confirmer la création de la grande intercommunalité qui intégrera la CCEspace en Pévèle et rappelle que les compétences seront reprises dans un 1<sup>er</sup> temps et qu'il n'est pas prévu d'incorporer un PLU-I et que, de toute manière, il se dit opposé à cela.

*Il propose à l'assemblée de prescrire la révision générale du Plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du code de l'urbanisme.*

*Conformément à l'article L300-2, de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes : information par voie d'affichage et par voie de presse, mise à disposition d'un dossier et d'un registre pour recueillir les avis de la population à l'accueil de la mairie.*

*Eventuellement, de demander conformément à l'article L121-7 du code de l'urbanisme, que les services de la DDTM soient mis gracieusement à la disposition de la commune pour assurer le suivi de la procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme.*

*De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique de la révision du Plan Local d'Urbanisme.*

*De solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.*

*Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, sont inscrits au budget de l'exercice considéré.*

Il prend l'engagement avec B.Libbrecht de réunir tous les agriculteurs à l'automne pour évoquer les problèmes et questions des uns et des autres. Le PNR Scarpe Escaut y sera associé.

Résumé dossier :

- Consultation d'un cabinet d'études pour l'automne,
- 1<sup>er</sup> débat en fin 2013 (questions-réponses)
- Après élection communale 2014, PADD du nouveau Conseil,
- Rédaction du règlement du Plu
- Enquête publique,
- Approbation du Plu par le Conseil Municipal.

**Vote 19/2013 : 14 oui dont 2 procurations et 2 abstentions ( D.Montois et P.Klinnik)**

### **3) DEMANDE DE SUBVENTION TERRAIN DE TENNIS**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°15/2013 relative au projet de pose de clôtures et portails sur le terrain de tennis de Coutiches ainsi qu'à la demande de subvention potentielle au titre de la réserve parlementaire 2013 de M. Bailly pouvant venir en aide au financement de ce projet.*

*Monsieur le Maire indique que la Commune peut demander une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire pour ce projet de pose de clôtures et portails sur le terrain de tennis de la commune.*

*Il propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2013 de M. Bailly. Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 13 444,40 € H.T.*

Résumé financement prévu :

- Demande réserve parlementaire 50%      6 722.20€
- Autofinancement 50%                              6 722.20€

Le projet étant supérieur à celui présenté en réunion, C.Dubus demande l'avis de D.Grimonprez, adjointe aux finances.

Celle-ci se dit favorable au projet entier compte tenu de la proposition de Monsieur Bailly qui plafonne la subvention maximale à 10 000€.

A M.Létienne , G.Abraham, en charge de ce dossier, lui confirme que le nouveau fonctionnement serait à charge de la commune, en régie, dès la rentrée prochaine.

J.Dancoine se dit favorable et impatiente de voir le résultat : aujourd'hui l'aspect de ces 2 courts de tennis laisse une impression négative au regard de la salle des sports intercommunale et de l'école maternelle.

**Vote 20/2013 : à l'unanimité 16 dont 2 procurations**

### **4) RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ligne de trésorerie a été ouverte le 11 Juillet 2012 auprès du Crédit Agricole Nord de France, et qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de cette ligne de trésorerie, arrivant à échéance au 11 Juillet 2013.

Le montant mis à disposition serait au maximum de 150 000 euros, après nouvelle analyse du dossier, pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature du contrat. L'indice de référence est : Euribor 3 mois moyenné. La marge : 2.15 %. Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Il rappelle que ces subventions ont plus d'un an de retard (exercice 2011/2012) et donne la parole à D.Grimonprez, adjointe aux finances.

Celle-ci rappelle que cette ligne de trésorerie a dû être mise en place à cause du non-paiement des dites subventions. Une bonne nouvelle aujourd'hui, celle de la DETR (sur construction école maternelle) vient d'être versée aujourd'hui (169 244€). Il reste néanmoins encore à percevoir le FDAN(48 000€) et le FEDER (97 259€).

Il a ainsi été inévitable de l'utiliser 10 jours (du 21 au 31 mars) ce qui a coûté 35€97 d'intérêts auxquels il faut ajouter 305€ de frais de dossier.

**Vote 21/2013 : à l'unanimité 16 oui dont 2 procurations**

## 5) QUESTIONS DIVERSES

**a) dossier reprise voiries du lotissement le Vert Bocage :** Noréade a accepté la reprise de l'assainissement et l'entretien de la station autonome.

Monsieur Stemniak, le lotisseur, assurera la 1<sup>ère</sup> tonte, une dernière fois. Il n'a pas encore été décidé si ce sera les services techniques ou une entreprise extérieure qui prendront la relève.

Une signalétique verticale devrait être mise en place (rond point).

Le conseil en prend note.

**b) dossier reprise voiries des Grés Bleus :** Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un rendez-vous en mairie a réuni les 2 parties avec leur avocat respectif. Le représentant des propriétaires a assuré qu'ils ne s'opposaient pas à l'ouverture mais qu'ils voulaient obtenir des garanties pour la sécurité et la limitation de vitesse et a proposé plusieurs actions qui seront étudiées ultérieurement par les 2 avocats directement.

Monsieur le maire répond à J.M Empis, que le sens caractérisé demandé a été abandonné (sens unique), et à C.Dubus, qu'il y a des problèmes juridiques et qu'une solution sera choisie d'ici l'été.

La reprise de voiries sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil en début juillet (à déterminer).

A une remarque de C.Dubus, Monsieur le Maire prend bonne note que la sécurité ne concerne pas seulement la traversée des grés bleus mais aussi les rues du Molinel, du Moulinet et de la gare, du Chemin de Belande et du lotissement du Vert Bocage dans son intégralité.

**c) ventes véhicules d'occasion par les particuliers sur la Route Nationale vers Orchies.**

Devant l'ampleur du phénomène, du stationnement anarchique et donc des problèmes de sécurité pour les piétons, les propriétaires, coutichois ou non, ont été appelés et avertis que compte tenu de la mise en danger des usagers, la commune se verra contrainte de prendre des mesures dissuasives pour occupation du domaine public.

J.M Empis si dit sceptique quant au droit de la commune à le faire. La proposition de G.Abraham sera étudiée (signalétique piétons au sol) de part et d'autre de la nationale. Il est entendu que cela ne se supplée pas au sens civique.

**d) P.Klinnik** transmet au Conseil les remerciements des parents d'élèves pour l'**installation du panneau** d'interdiction de stationner devant l'école primaire Léon Lambert.

e) en réponse à des questions transmises, C.Dubus informe que l'**implantation d'éoliennes privées** (mât de moins de 12 mètres) ne sont pas soumises à autorisation communale. M.Létienne, en charge de l'urbanisme, confirme. Ces éoliennes produisent 5kw/heure qu'EDF ne rachète pas et sont donc destinés à la consommation directe.

Le conseil en prend note.

## 6) TOUR DES COMMISSIONS

G.Abraham, adjoint aux fêtes, confirme que le voyage des Ados aura lieu le 31 Aout 2013 à Disneyland. La journée sera longue puisqu'elle inclura la Parade et que la préparation des Costiciades se poursuit. Une invitation aux bénévoles a été distribuée dans tous les foyers.

C.Dubus, adjointe déléguée info-comm.,

- confirme la sortie du prochain bulletin et sa distribution courant juillet,

- annonce que le renouvellement complet du plan du village est en cours et qu'il nécessitera un délai de réalisation plus long que prévu.

B.Libbrecht, Adjoint aux travaux, annonce le début des travaux des nouveaux services techniques pour septembre prochain.

G.Abraham, en charge du dossier Norévie, informe que les premiers résidents arriveront dès mercredi prochain. L'animatrice devrait être choisie très prochainement.

.

Fin de séance à 21heures.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Les Elus